



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N° 181 CDCJ/35

REUNION du 1^{er} Juin 2022

Présents : MM. AZZOUN F – CHEVANNE T – DUPUY G – DA SILVA S.

FIN DE CHAMPIONNAT

1.1 MATCHS NON-JOUES 2021-2022

Matches non joués.

La Commission donne match perdu 0 – 0 0 pt aux deux clubs.

U 13 - D3 / Phase Printemps	Poule B	141
24433492 52708.1 524184 Marsannay 3	- 525648 St Apollinair 3	14/05/2022 RP
U 13 - D3 / Phase Printemps	Poule D	143
24433411 52627.1 524212 F.C. Remilly (Mixte) 1	- 552004 Ent Aiserey Izeure 2	07/05/2022 RP
24433414 52630.1 506750 Beaune As (Fem) 3	- 524212 F.C. Remilly (Mixte) 1	14/05/2022 26/05/2022 RP

24433185 U13 D2 – A AUXONNE – GEVREY du 21/05/2022

24433422 U13 D3 – D REMILLY (Mixte) - CHENOVE du 21/05/2022

24433422 U13 D3 – D BEAUNE AS 3 (FEM) – REMILLY (Mixte) du 28/05/2022

24433472 U13 D3 – E AUXONNE 2 – ST JEAN DE LOSNE 2 du 28/05/2022

24433411 U13 D3 – D FC REMILLY – ENT AISEREY-IZEURE 2 du 26/05/2022

U15 D2- B FCCL 1 – ENT FAUVERNEY 1 du 28/05/2022.

1.2 FORFAITS

Match 24432812 U18 D3-A EF VILLAGES – FAUVERNEY du 28/05/2022

Forfait déclaré de EF VILLAGES

La Commission donne match perdu par forfait à EF VILLAGES, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à FAUVERNEY 2

Amende 50 € à EF VILLAGES.

Match 24432640 U18 D1 ENT FAUVERNEY – UCCF1 du 28/05/2022

Forfait déclaré de UCCF 1

La Commission donne match perdu par forfait à UCCF 1, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à FAUVERNEY

Amende 50 € à UCCF 1

Frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge de UCCF 1.

Match 24433428 U13D3-D SEURRE – REMILLY du 28/05/2022

Forfait déclaré de REMILLY

La Commission donne match perdu par forfait à REMILLY, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à SEURRE.

Amende 30 € à REMILLY.

Match 24432950 U15 D2-C UCCF - JDF 21 du 28/05/2022

Forfait déclaré de JDF 21

La Commission donne match perdu par forfait à JDF 21, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à UCCF.

Amende 50 € à JDF 21.

Match 24433527 U13 D3-C IS SELONGEY 3 – GENLIS 2 du 28/05/2022

Forfait non déclaré de GENLIS 2

La Commission donne match perdu par forfait à GENLIS 2, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à IS SELONGEY 3.

Amende 60 € à GENLIS 2.

Match 24433365 U13 D3 - A MVF 2 – POUILLY EN AUXOIS 2 du 28/05/2022

Forfait non déclaré de POUILLY EN AUXOIS 2

La Commission donne match perdu par forfait à POUILLY, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à MVF 2.

Amende 60 € à POUILLY EN AUXOIS 2.

Match 24433501 U13 D3-B IS SELONGEY 4 – GEVREY 3 du 28/05/2022

Forfait déclaré de GEVREY 3

La Commission donne match perdu par forfait à GEVREY 3, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à IS SELONGEY 3.

Amende 30 € à GEVREY 3.

1.3 CONTROLES FEUILLES DE MATCH

Match 24432641 U18 D1 ENT MANLAY – TILLES FC du 28/05/2022

Un joueur de TILLES FC a participé alors qu'il était suspendu à compter du 23/05/2022

En conséquence la CS donne match perdu par pénalité à TILLES FC 0-3 moins 1 pt pour en reporter le bénéfice à ENT MANLAY

Amende 100€ à TILLES FC pour joueur suspendu ayant joué à une rencontre

Ce joueur reste suspendu pour la saison 2022/2023

1.4 TOURNOIS

AS BEAUNE

U12/U13 (Masculins/Féminin) le samedi 18 Juin 2022.

U6/U7 (Mixte) U8/U9 (Mixte) et U10/U11 (Masculins/Féminin) le dimanche 19 Juin 2022.

RUFFEY STE MARIE

U15 le samedi 18 juin 2022.

DIJON ULFE

U12/U13 le samedi 25 juin 2022.

2.1 AUDITION

MATCH 24433264 U13 D2 – D LONGVIC – POUILLY EN AUXOIS du 7/05/2022

Suite aux incidents survenu lors de la rencontre et au courriel de M. THIBERT JL, Président du club de POUILLY EN AUXOIS la Commission décide de convoquer le **Mercredi 8 Juin 2022 à 17h40 au siège du District**

Pour le Club de LONGVIC

Monsieur COULLIAIS Enzo, éducateur

Mme OUSSERHANE O, Arbitre de la rencontre

Monsieur DIOP Cheikh, Président

Pour le club de POUILLY EN AUXOIS

M. LUCOTTE N, Educateur

M. THIBERT Jean Luc, Président

III – FOOT PLAISIR

3.1 CHANGEMENT DE DATE ET/OU D’HORAIRE

Match 24479965 U15 TILLES FC – EF VILLAGES du 7/05/2022 se jouera le 1/06/2022 à 17H sur le terrain de EF VILLAGES.

3.2 FORFAIT

Match 24479960 U15 US SAVIGNY – ENT TILLES FC du 28/05/2022

Forfait déclaré de ENT TILLES FC

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à ENT TILLES FC, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à US SAVIGNY.

IV- F.M.I

ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

Journée des 26 - 28 - 29 Mai 2022

26/05/2022 U13 D2 – Poule C IS SELONGEY 2 – ST APOLLINAIRE 4

28/05/2022 U15 D1 Poule A Mirebellois Pont/Lam 1 - St Apollinaire 1

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJ valide les résultats acquis sur le terrain.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F.